

La plupart des informations demandées sont obligatoires, notamment lorsqu'elles n'ont jamais été communiquées, et conditionnent la mise en place des versements par prélèvements automatiques. Le GIE Afer se réserve le droit de demander tout(e) information ou document complémentaire. Les supports Afer Immo, Afer Immo 2, Afer Euro Rendement et Afer Objectif 2026 ne sont pas éligibles aux versements par prélèvements automatiques.

## 1 INFORMATIONS PERSONNELLES

 Adhésion n° : 

 Nom de naissance : 

 Nom marital : 

 Prénom : 

 Situation professionnelle (un seul choix possible) :  Salarié(e)  Travailleur non salarié(e)  Retraité(e)\*  Sans activité

 Code secteur d'activité  Code CSP  \*Si vous êtes retraité(e), indiquez les codes secteur d'activité et CSP de la dernière profession exercée.

 Profession 

 Personne Politiquement Exposée (PPE) :  Oui  Non

*PPE : Personne exerçant ou ayant exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative, ou étant un membre direct de la famille d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction, ou étant étroitement associé(e) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction (définition prévue par les articles L. 561-10 2° et R. 561-18 du Code monétaire et financier, la reproduction intégrale de ces textes peut être demandée à votre conseiller habituel ou au GIE Afer). Si vous êtes une Personne Politiquement Exposée, votre versement doit être accompagné d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ainsi que d'une deuxième pièce d'identité. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.*

**Pensez à joindre une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité si celle-ci n'est pas déjà en notre possession (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).**

## 2 JE CHOISIS LE MONTANT ET LA PÉRIODICITÉ DE MES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

**Inscrivez le montant voulu face à la période retenue.** Le montant de versement minimum est de 50 € sur le Fonds Garanti en euros et/ou sur les supports en unités de compte, et de 100 € sur le support Afer Eurocroissance. Le prélèvement sera obligatoirement effectué la dernière semaine du mois et sera valorisé à compter du premier mercredi du mois suivant (ou du dernier jour de Bourse ouvré précédent si le mercredi n'est pas un jour de Bourse ouvré). **Sauf indication contraire de votre part, cet échéancier sera tacitement reconduit chaque année.**

Ne pas mettre de décimales, elles ne seront pas prises en compte.

JANVIER € FÉVRIER € MARS € AVRIL € MAI € JUIN €  
 JUILLET € AOÛT € SEPTEMBRE € OCTOBRE € NOVEMBRE € DÉCEMBRE €

## 3 JE DÉTERMINE LA RÉPARTITION DE MES VERSEMENTS PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

FONDS GARANTI en euros <sup>(1)</sup>	AFER EUROCROISSANCE <sup>(2)</sup>	Durée des engagements	AFER-SFER	AFER PATRIMOINE	AFER DIVERSIFIÉ DURABLE	
<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> ans	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES	AFER CONVERTIBLES	AFER ACTIONS EURO ISR	AFER ACTIONS MONDE	AFER ACTIONS AMÉRIQUE	AFER MARCHÉS ÉMERGENTS	
<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	
AFER ACTIONS PME	AFER AVENIR SENIOR	AFER PREMIUM <sup>(3)</sup>	AFER ACTIONS ENTREPRISES	AFER MULTI FONCIER	AFER INFLATION MONDE	AFER EXPERIMMO <sup>(4)</sup>
<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %	<input type="text"/> %

<sup>(1)</sup> Un montant minimum de 100 € doit obligatoirement rester investi dans le Fonds Garanti en euros. Si ce montant n'est pas atteint, les versements par prélèvements automatiques seront affectés en priorité sur le Fonds Garanti en euros quel que soit votre choix d'investissement. À défaut de choix exprimé, en cas d'imprécision, d'erreur ou de répartition inexacte, ils seront investis à 100 % sur le Fonds Garanti en euros.

<sup>(2)</sup> Points d'attention sur le support Afer Eurocroissance :

- Vous ne pouvez investir sur le support Afer Eurocroissance que si vous avez adhéré à compter du 10 juin 2015 ou procédé à la conversion ou à la transformation de votre adhésion.
- Vous devez obligatoirement choisir une durée d'engagement entre 10 et 40 ans (par paliers d'un an) s'il s'agit de votre 1<sup>er</sup> investissement sur le support Afer Eurocroissance.
- Le niveau des Taux à Échéances Constantes (TEC) qui fluctue avec les marchés obligataires conditionne le pourcentage de la Provision de Diversification, il est donc vivement recommandé de choisir la durée des engagements avec l'aide de votre conseiller habituel.

- Le montant minimum de versement brut sur le support Afer Eurocroissance est de 100 €. Si ce montant n'est pas atteint, l'investissement destiné à ce support sera affecté sur le Fonds Garanti en euros.**

- S'il ne s'agit pas de votre 1<sup>er</sup> investissement sur le support Afer Eurocroissance, la durée que vous avez choisie initialement sera automatiquement appliquée.

- Durant les 4 années précédant la date de terme des engagements, il n'est plus possible de mettre en place des versements par prélèvements automatiques sur le support Afer Eurocroissance.

<sup>(3)</sup> Point d'attention sur le support Afer Premium :

<sup>(4)</sup> Pour Afer Experimmo, les frais d'entrée sont de 2,95 %.

L'investissement sur le support Afer Premium est limité à 10 % de la valeur de rachat sur votre adhésion. Le solde sera investi sur le Fonds Garanti en euros. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel.

Les frais sur versements prévus au contrat sur le montant affecté au Fonds Garanti en euros sont de 0,5 %.

**L'épargne investie sur le support Afer Eurocroissance est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers et du taux d'actualisation. La garantie en capital s'applique uniquement à la date d'échéance de la garantie.**

**Les valeurs des parts des unités de compte peuvent varier à la hausse comme à la baisse, seul le nombre de parts est garanti.**

Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur ainsi que les prospectus sont consultables sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et également, pour les supports OPCVM, sur [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Vous pouvez aussi en faire la demande par simple courrier adressé au GIE Afer.

Toutes les modifications affectant les caractéristiques principales du support Afer Eurocroissance et/ou des supports en unités de compte (notamment les seuils limites d'investissement, leurs évolutions possibles, les décisions de suspension ou de réouverture des investissements ; et pour les supports en unités de compte, les profils de risque et de rendement) sont annoncées sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr) et disponibles auprès du GIE Afer.

Si l'un des supports en unités de compte choisi ou si le support Afer Eurocroissance n'est plus ouvert à la souscription, à la date de valorisation retenue pour les prélèvements automatiques, les sommes destinées à ce support seront affectées sur le Fonds Garanti en euros. Le cas échéant, la distribution de dividendes sous forme de parts est enregistrée sur votre adhésion avant la réalisation de toute opération de gestion.

#### 4 JE RENSEIGNE MES COORDONNÉES BANCAIRES POUR LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Les prélèvements automatiques doivent être effectués depuis un compte courant (à l'exclusion de tout compte sur livret de type Livret A, LDD,...), ouvert au nom, prénom et adresse à jour de l'adhérent, à l'exception des cas dans lesquels les versements programmés par prélèvements automatiques sont effectués par un tiers autorisé, dans un établissement financier domicilié en France.

Compte bancaire n° : \_\_\_\_\_

Je souhaite que tous ces versements soient investis, jusqu'à nouvel avis, selon la répartition que j'ai choisie précédemment.

**Si les versements par prélèvements automatiques sont effectués par un tiers payeur autorisé, vous devez obligatoirement fournir les informations suivantes :**

Son nom : \_\_\_\_\_ Son prénom : \_\_\_\_\_

Votre lien de parenté :  conjoint  parent  partenaire de PACS / concubin  grand-parent  arrière grand-parent  frère / sœur

*La mise en place des versements par prélèvements automatiques doit être accompagnée de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité du tiers payeur, ainsi que des justificatifs prouvant le lien de parenté, comme par exemple le livret de famille ou pour les concubins : un certificat de concubinage ou une facture de moins de 3 mois aux deux noms (loyer, électricité, eau ou téléphone fixe). A défaut, l'opération pourrait être refusée. Par ailleurs, le GIE Afer ou votre conseiller pourra être amené à vous demander des pièces complémentaires notamment en fonction du montant du versement et du lien entre vous et le tiers payeur autorisé.*

**POUR METTRE EN PLACE L'ÉCHÉANCIER DE PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES, LE TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER DOIT :**

- 1) Compléter le mandat européen<sup>(1)</sup> de prélèvements figurant en page 3 du présent document (sauf si celui-ci est déjà en notre possession).
  - 2) Joindre un Relevé d'Identité Bancaire (au format BIC/IBAN) émanant d'un établissement financier domicilié en France.
  - 3) Joindre une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour pour les ressortissants étrangers).
- Le GIE Afer, dès réception de ces pièces, attribuera au titulaire du compte à débiter une Référence Unique de Mandat (RUM)<sup>(2)</sup>.

(1) Mandat européen : selon les normes bancaires européennes SEPA (Single Euro Payments Area), le mandat européen remplace l'autorisation nationale de prélèvements.  
 (2) RUM (Référence Unique de Mandat) : numéro attribué par le GIE Afer (en tant que créancier) à chaque mandat européen de prélèvements pour l'identifier de façon unique en Europe.

#### 5 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données personnelles sont traitées par le GIE Afer - 36 rue de Châteaudun, 75441 Paris Cedex 09 en tant que responsable de traitement. Ces traitements ont pour finalités la passation, la gestion et l'exécution des adhésions au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer, ainsi que l'exécution des dispositions légales, réglementaires, administratives en vigueur, et notamment la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces traitements ont pour autres finalités les opérations relatives à la gestion commerciale des adhérents et des prospects et la lutte contre la fraude à l'assurance. Cette dernière finalité peut, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Ces traitements sont fondés sur l'intérêt légitime du GIE Afer à améliorer le service rendu aux adhérents, à promouvoir l'image de l'Afer et à préserver la mutualité entre les adhérents. Une partie des données collectées sera traitée par l'Association Afer, en tant que responsable de traitement, à des fins de gestion de ses adhérents, pour répondre à ses obligations légales. Ces traitements ont également pour finalité la réalisation de son intérêt légitime pour la défense des intérêts de ses adhérents et la mise en œuvre de toute communication avec ces derniers. Les destinataires de ces données sont, dans le strict cadre des finalités énoncées et dans la limite de leurs attributions, l'Association Afer, le personnel du GIE Afer, les assureurs Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite et les autres entités du groupe AVIVA, les intermédiaires d'assurances, les organismes professionnels, les prestataires et sous-traitants, les personnes intéressées au contrat, le cas échéant les organismes sociaux et les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Certains destinataires peuvent se situer dans des pays en dehors de l'Union Européenne. La liste actualisée de ces pays et les références aux garanties appropriées mises en œuvre concernant le traitement de vos données personnelles sont disponibles sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr). Les coordonnées du Délégué à la protection des données personnelles sont : GIE Afer - à l'attention du DPO - Risques et Contrôle Interne - 36, rue de Châteaudun 75441 Paris Cedex 09 ou à [dpo@gjeafer.com](mailto:dpo@gjeafer.com). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification de vos données ainsi que, dans certains cas, d'effacement, de portabilité, de limitation, et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Vous pouvez retirer votre consentement aux opérations de prospection commerciale par voie électronique. L'information complète et à jour sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits est consultable sur la notice en vigueur ou sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr)

**Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à cette opération, des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, des Documents d'Informations Spécifiques ainsi que des caractéristiques principales des supports en unités de compte, sur lesquels je choisis d'investir, qui sont disponibles auprès de mon conseiller habituel, du GIE Afer et sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr).**

**Le titulaire du compte à débiter prie le GIE Afer (identifiant de créancier SEPA (ICS) : FR24ZZ109479) de bien vouloir prélever en sa faveur, auprès de l'établissement teneur du compte désigné sur le mandat européen de prélèvements, les sommes qu'il désire verser au titre de l'adhésion citée en référence.**

Les présentes instructions demeureront valables jusqu'à leur annulation par courrier adressé en temps utile au GIE Afer.

En cas de remboursement du prélèvement au titulaire du compte débité, je reconnais avoir été informé qu'en cas d'investissement dudit prélèvement sur les supports en unités de compte et/ou sur le support Afer Eurocroissance et si le remboursement entraîne une moins-value, celle-ci me resterait due.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Cachet du conseiller

Signature de l'adhérent(e)  
 (ou de ses représentants légaux)

Signature du titulaire du compte à débiter  
 (si tiers payeur autorisé)

VERSEMENTS PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES  
 Réf : G303B-2005 - édition mai 2020 - imprimeur : Graphic Rivière - 9 rue Gutenberg - Parc d'Activités du Véron Est - 37420 AVOINE



INFORMATIONS RELATIVES À L'ADHÉRENT

ADHÉSION N°:

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

MANDAT EUROPÉEN DE PRÉLÈVEMENTS

**DÉSIGNATION DE L'ORGANISME ENCAISSEUR :**  
**GIE Afer** - Groupement d'Intérêt Économique régi par les articles L. 251-1 à L. 251-23 du Code de commerce - 325 590 925 RCS Paris - constitué entre l'Association Afer et les sociétés d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite.  
 36, rue de Châteaudun - 75441 Paris Cedex 09  
 Identifiant de Créancier SEPA (ICS) : FR24ZZZ109479

1 DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :  Ville

2 DOMICILIATION BANCAIRE

Nom de la banque :

Adresse :

Code Postal :  Ville

3 NUMÉRO IBAN DU COMPTE À DÉBITER (FIGURE SUR VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE)

En signant ce formulaire de mandat de prélèvements, j'autorise :

- le GIE Afer à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte ;
  - ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du GIE Afer au titre des cotisations que je désire verser (par échéancier et/ou versements volontaires sur [www.afer.fr](http://www.afer.fr)).
- S'agissant d'un mandat à usage récurrent, ces instructions demeurent valables jusqu'à mon annulation par courrier au GIE Afer.

Je bénéficie du droit d'être remboursé(e) par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée à ma banque dans les 8 semaines suivant la date de

débit de mon compte pour un prélèvement autorisé. Mes droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que je peux obtenir auprès de ma banque.

Je dois signaler au GIE Afer toute modification des informations figurant sur ce mandat (comme par exemple ma domiciliation bancaire).

J'accepte que le délai de notification préalable du premier prélèvement soit de trois jours calendaires.

En cas de remboursement du prélèvement au titulaire du compte débité, je reconnais avoir été informé(e) qu'en cas d'investissement en unités de compte dudit prélèvement et si le remboursement entraîne une moins-value, celle-ci me resterait due.

Fait à  le

Signature du titulaire du compte à débiter

**Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire**  
 (compte courant ouvert au nom du titulaire du compte à débiter dans un établissement financier domicilié en France).

VEUILLEZ AGRAFER DANS CE CADRE VOTRE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

VERSEMENTS PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Réf : G303B-2005 - édition mai 2020 - imprimeur : Graphic Rivière - Parc d'Activités du Véron Est - 37420 AVOINE